

# LE CONTRAT TERRITOIRES SOLIDAIRES (CTS)

LE NOUVEAU DISPOSITIF D'APPUI  
DU DÉPARTEMENT AUX TERRITOIRES  
2016 - 2021



# L'APPUI DU DÉPARTEMENT EN 5 POINTS

**60 M€**  
SUR LA DURÉE  
DU MANDAT

1

## L'APPUI FINANCIER AUX PROJETS TERRITORIAUX EN INVESTISSEMENT ET EN FONCTIONNEMENT

AUTOUR DE 3 PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES



### AMÉLIORER L'ACCÈS DES SERVICES AU PUBLIC

Notamment dans les zones en déficit d'accessibilité :

- Renforcer l'attractivité des territoires : accès aux soins, à l'éducation, à la mobilité, à la culture, aux loisirs, aux sports, au numérique, etc.
- Mettre en œuvre avec l'État le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) qui sera finalisé fin 2016.
- Favoriser et soutenir les coopérations, les mobilisations et les solidarités locales.



### PARTICIPER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Soutenir les actions d'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté.
- Soutenir les initiatives économiques créatrices d'emploi non délocalisables. (économie sociale et solidaire, économie circulaire...)
- Favoriser la réduction de la consommation des ressources, la préservation de la qualité de l'eau et de l'air, le développement de nouvelles sources d'énergie, la préservation des paysages et la biodiversité.
- Développer de nouvelles conceptions de l'habitat et de la mobilité.



### CULTIVER LA SOLIDARITÉ, LE LIEN SOCIAL ET LA CITOYENNETÉ

- Agir pour l'égalité entre les jeunes, la reconnaissance de l'égale dignité des cultures, la défense du principe de laïcité en luttant contre les discriminations et pour la prévention de la radicalisation,
- Accompagner les initiatives locales favorisant l'animation territoriale et le lien social.

**En savoir +** sur [www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts](http://www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts)

- Règles d'intervention communes à tous les CTS
- Rapport de session « Bâtir une République plus unie et plus exigeante » du 11 janvier 2016
- Rapport de session CTS du 20 juin 2016

**2****13 M€**  
SUR LA DURÉE  
DU MANDAT

## LE SOUTIEN SOLIDAIRE AUX TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES



### RENOUVELLEMENT URBAIN : 6 M€

Réglement d'intervention et liste des communes éligibles :  
[www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts](http://www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts)



### COMMUNES FRAGILES : 6 M€

Critères d'intervention et liste des communes éligibles :  
[www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts](http://www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts)



### TERRITOIRES IMPACTÉS PAR L'APRÈS-MINES : 1 M€

Réglement d'intervention et communes éligibles :  
[www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts](http://www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts)

**4**

## LA CONCERTATION AVEC LES TERRITOIRES

Au sein de chaque conférence territoriale, le Département réunit tous les acteurs locaux, institutionnels et associatifs (représentants des communes, EPCI, PETR<sup>1</sup>, acteurs socio-économiques, afin d'adapter la mise en œuvre de ses politiques publiques aux besoins et spécificités du territoire.

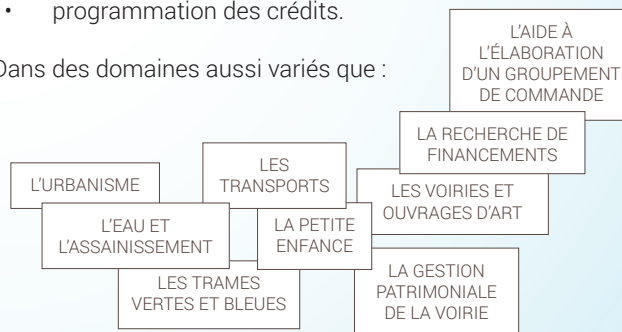
**3**

## L'APPUI TECHNIQUE AUX PROJETS

L'EPA « Meurthe-et-Moselle Développement » accompagne les collectivités et les acteurs locaux pour optimiser, sécuriser et finaliser leurs projets :

- assistance technique au montage de projet,
- stabilisation du plan de financement,
- mise au point d'un calendrier de mise en œuvre,
- prise en compte des procédures et préalables réglementaires,
- programmation des crédits.

Dans des domaines aussi variés que :

**5**

## UN PARTENARIAT ORIGINAL AVEC L'ETAT AU SERVICE DES PORTEURS DE PROJETS EN INVESTISSEMENT

Une démarche commune d'accompagnement des projets structurants (DETR<sup>2</sup> et CTS) : concertation accrue sur les projets aidés, mise en œuvre du dossier unique de demande de subvention, coordination des calendriers d'instruction et de programmation des dossiers, collaboration renforcée pour fournir aux porteurs de projets une ingénierie de projet adaptée à leurs besoins.

1. Pôle d'équilibre territorial et rural

2. DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

# L'APPUI SPÉCIFIQUE DU DÉPARTEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LONGWY

## Pour consolider l'attractivité et veiller au développement équilibré du territoire

- Valoriser le patrimoine culturel et environnemental (Fortifications Vauban à Longwy, Espace culturel Jean-Ferrat à Longlaville, futur pôle culturel de Micheville, réhabilitation des cités minières etc.)
- Améliorer le cadre de vie des habitants et lutter contre les déséquilibres urbains (rénovation urbaine, etc.)
- Renforcer la coopération transfrontalière (transports, routes, économie locale, habitat, etc.)

## PRIORITÉ 1

### Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'offre de services au public

- Par la mutualisation de services existants ou par la création d'une nouvelle offre.
- En particulier pour les personnes les plus fragiles (personnes âgées, publics en insertion) et les habitants des communes rurales.
- Egal accès à tous des services publics notamment en garantissant une couverture territoriale plus équilibrée.
- Mobilité : meilleure prise en compte des besoins spécifiques (transport adapté aux personnes à mobilité réduite, personnes éloignées du marché de l'emploi...) et coordination des acteurs du transport à l'échelle du territoire et à l'échelle transfrontalière.
- Accès au logement, en tenant compte notamment des besoins liés au vieillissement de la population.
- Déploiement du très haut débit (couverture des zones blanches) et accompagnement des usages (accès au numérique).



## BUDGET SUR LA DURÉE DU MANDAT

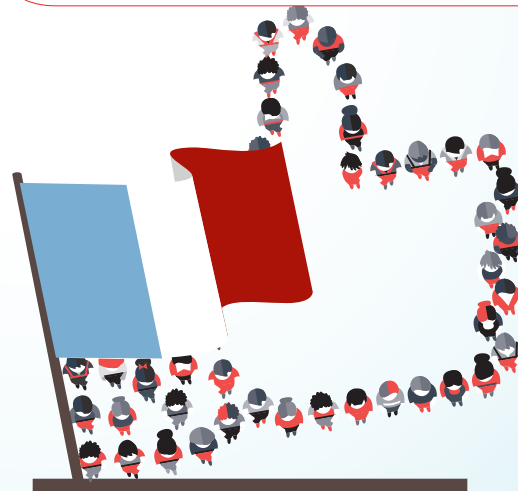
PROJETS EN INVESTISSEMENT	4,779 M€
→ dont soutien aux communes fragiles	1,088 M€
PROJETS EN FONCTIONNEMENT	1,903 M€
	<b>6,682 M€</b>



### PRIORITÉ 2

#### Participer à la transition écologique comme un enjeu de développement du territoire

- Rénovation énergétique de l'habitat ancien et des équipements publics.
- Mobilité douce et écomobilité (parcours cyclo-pédestre, covoiturage, électromobilité...).
- Intermodalité et amélioration de l'offre de transports en commun.
- Développement des énergies renouvelables et des énergies nouvelles.
- Eco citoyenneté (éducation et sensibilisation à la protection de l'environnement...).



### PRIORITÉ 3

#### Renforcer la cohésion sociale, la citoyenneté et réduire les déséquilibres sociaux

- Encourager les initiatives citoyennes concourant au renforcement du lien social et à la dynamisation de la vie locale.
- Soutenir les dispositifs permettant d'accroître les chances de réussite éducative et de prévenir les risques de déscolarisation.
- Encourager les actions multi partenariales permettant d'agir durablement sur la réduction des déséquilibres sociaux en matière d'accès à l'emploi, à la santé, à l'éducation et au logement.

L'APPUI SPÉCIFIQUE DU  
DÉPARTEMENT SUR  
**LE TERRITOIRE  
DE LONGWY**

# 3 EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR LE DÉPARTEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LONGWY



**DÉCOUVREZ D'AUTRES  
ACTIONS SUR**

[WWW.MEURTHE-ET-MOSELLE.FR/FR/CTS](http://WWW.MEURTHE-ET-MOSELLE.FR/FR/CTS)

## AMÉNAGEMENT D'UN PARCOURS CYCLO-PÉDESTRE TRANSFRONTALIER

© N. Stryjak - CD54

### CTS - PRIORITÉ 2

Transition écologique (Mobilité douce)

#### PORTEUR DE PROJET

Communauté de Communes de  
l'Agglomération de Longwy (CCAL)

#### PARTENAIRES

Communes et associations concernées  
du territoire, villes de Pétange et  
Differdange (LUX), Aubange et Messancy  
(BEL), CAUE 54 \*

#### COÛT GLOBAL DU PROJET

3,5 M€ (1<sup>ère</sup> phase : 1,5 M€)

#### APPUI CONSEIL DÉPARTEMENTAL 54

464 046 €

#### PARTENARIAT FINANCIER EN COURS

INTERREG VA Grande Région,  
Région, Etat



**Les travaux de la 1<sup>ère</sup> phase du parcours ont  
démarré début 2016.**

#### Phase 1 (fin des travaux en 2017)

Développement du vélo tourisme en  
zone rurale et requalification de chemins  
existants : Saulnes - Hussigny (fin des  
travaux en septembre 2016), Moulaine -  
Herserange et Cons-la-Grandville - Réhon.

#### Phase 2 (échéance 2021)

- Développement de la mobilité douce domicile/ travail et de l'intermodalité des transports : Longwy - Saulnes / Longwy - Longlaville / Longwy - Réhon / Longlaville - Mont-Saint-Martin.
- Création d'un parking vélo et installation de bornes de rechargement électrique La CCAL prévoit de déposer un dossier CTS en 2017 pour cette phase.

## « LES JARDINADES » À GRAND-FAILLY

### CTS - PRIORITÉ 1

Accessibilité des services au public  
(Développement culturel en milieu rural)

### CTS - PRIORITÉ 2

Transition écologique (Education à  
l'environnement, patrimoine naturel...)

### CTS - PRIORITÉ 3

Solidarité, lien social et citoyenneté  
(dynamisation de la vie locale)

### PORTEUR DE PROJET

Ass socioculturelle de Grand-Failly (ASGF)

**PARTENAIRES** SMTOM<sup>1</sup>, ass le CLERO<sup>2</sup>

### COÛT GLOBAL DU PROJET

12 170 € (Estimation 2016)

### APPUI CONSEIL DÉPARTEMENTAL 54

1 800 € (depuis 2010)

### PARTENARIAT FINANCIER

CCT2L\*, commune de Grand-Failly



© ASGF Ghislain Bianchi

**Redonner le goût du jardinage et des légumes anciens, défendre la biodiversité dans les potagers**, tels sont les thèmes des Jardinaades que les bénévoles de l'ASGF organisent tous les ans fin août autour d'un fruit ou d'un légume. Au programme : visites du jardin expérimental, expositions (variétés de tomates, etc.), production bio locale, animations de rue, etc.

Le CD54 alloue par ailleurs à l'ASGF une aide au titre du soutien aux acteurs de l'éducation populaire (520 € en 2016) pour la gestion d'une bibliothèque en partenariat avec la Médiathèque départementale, la mise en place d'animations culturelles, sportives... (520 € en 2016).

1. Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères
2. Centre lorrain pour l'environnement et la recherche ornithologique

\* Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais

## CRÉATION DU PÔLE CULTUREL DE MICHEVILLE À VILLERUPT

### CTS - PRIORITÉ 1

Accessibilité de l'offre de services  
au public (Culture)

### ENJEU TRANSVERSAL

Renforcer l'attractivité du territoire

### PORTEUR DE PROJET

Communauté de communes Pays-Haut  
Val d'Alzette (CCPHVA)

### PARTENAIRES

Structures culturelles des pays frontaliers

### COÛT GLOBAL DU PROJET

11 250 000 € HT (Estimation - Concours,  
études et travaux)

### APPUI CONSEIL DÉPARTEMENTAL 54

Avis favorable

### PARTENARIAT FINANCIER EN COURS

Etat (Direction Régionale des Affaires  
Culturelles - DRAC), Région, Département  
de Moselle



© K-architectures

**Les travaux sont prévus pour 2017 - 2018 (phase d'études en cours).** Le projet vise à :

- Développer l'offre culturelle sur le territoire et la rendre plus accessible.
- Encourager et faciliter la pratique artistique en particulier chez les plus jeunes, faire découvrir les différentes formes d'expression artistique.
- Contribuer à structurer la filière culturelle : renforcer la professionnalisation, faire émerger une création artistique.

- Faciliter les coopérations transfrontalières,
- Renforcer l'attractivité du territoire par une programmation événementielle contribuant au rayonnement du territoire. (festival du film italien de Villerupt, etc.)

Des actions culturelles préfigurant la création du pôle ont été engagées en 2016 par la CCPHVA avec le soutien de la DRAC, de la Région et du Département (CTS : 5 000 €).

# MODE D'EMPLOI

UN DISPOSITIF ET UN PROCESSUS D'INSTRUCTION SIMPLIFIÉS

## 1 UN DOSSIER UNIQUE

**Un dossier unique de demande de subvention pour le Département et l'Etat.**

- ❑ Les **dossiers d'investissement** peuvent être déposés en continu auprès des services territoriaux du Département.
- ❑ Les **dossiers de fonctionnement** doivent être déposés avant le 15 octobre de l'année N-1.

Télécharger les formulaires des demandes de subvention sur **[www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts](http://www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts)**  
Vous pouvez également télécharger le formulaire de demande de subvention en investissement sur **[www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr)**

## 2 UN INTERLOCUTEUR UNIQUE : LE DÉLÉGUÉ TERRITORIAL CONTRACTUALISATION (DTC)

Sur chaque territoire, le DTC est à votre écoute et vous accompagne dans votre projet ou votre action.

**Le porteur de projet est dans un premier temps informé si son projet est éligible ou pas.**

**Si la demande est éligible**, s'engage un dialogue avec le porteur de projet sous le pilotage du DTC pour l'instruction du dossier et la programmation en fonction du calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Cette ingénierie de projet est déployée avec l'aide de l'EPA *Meurthe-et-Moselle Développement* en lien avec les services départementaux et de l'Etat.

## 3 UNE INSTRUCTION DES DOSSIERS EN PROXIMITÉ

La procédure d'instruction est pilotée par la commission territoriale qui propose à la commission permanente les modalités d'accompagnement et de subventionnement des actions et projets.

## 4 UNE VALIDATION EN COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente valide les modalités d'accompagnement et de subventionnement des actions et projets.

La programmation des dossiers CTS sera recentrée principalement sur **trois commissions permanentes en mars, juin et octobre de chaque année**. Elle se fera en fonction du calendrier prévisionnel des projets et des disponibilités budgétaires.

### LE CTS : UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE BOÎTE À OUTILS DANS UN DIALOGUE PERMANENT

**Les DTC et l'EPA « Meurthe-et-Moselle Développement » sont à disposition pour aider :**

- ❑ les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de leurs projets sous la forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, le recrutement d'un maître d'œuvre, le suivi de l'exécution des travaux, etc.
- ❑ les porteurs de projet à respecter l'engagement d'insertion requis pour tous les projets d'investissement supérieurs à 100 000 €.

## CONTACTS

### MAISON DU DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE LONGWY

Rachida Boumali (DTC)  
03 82 39 59 24  
[raboumali@departement54.fr](mailto:raboumali@departement54.fr)

### EPA MEURTHE-ET-MOSELLE DÉVELOPPEMENT

Karim Kemiche et Olivier Caillat  
03 83 94 50 22  
[kkemiche@departement54.fr](mailto:kkemiche@departement54.fr)  
[ocaillat@departement54.fr](mailto:ocaillat@departement54.fr)